

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

21 janvier 2019

Nombre de conseillers	NOM	POUVOIR	
	ALLAGNAT Philippe		
	GONNELLAZ Odette		
En exercice : 15	BRASME Jean-Luc	absent	
	MASSOT-PELLET M-A		
Présents : 12	COTTAZ Maurice		
	PATRICOT Jonathan		
Votants : 12	CUISNIER Jacques		
	DESSARTINE Cindy	Odette Gonnellaz	
	BONNAZ Patrice		
	CATTEZ Benoît	absent	
	FAES Françoise	Philippe Allagnat	
	WOLFF Maud	absente	
	MARTIN Nicole		
	PHILIP Jocelyne		
	LANGLOIS Françoise		

Secrétaire de séance : Marie-Ange Massot-Pellet

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2019

Avant l'ouverture de la séance M. le maire demande l'ajout de 2 délibérations à l'ordre du jour : modification simplifiée du PLU et règlement pour chemins forestiers. Accord de l'ensemble des membres présents.

1 - Approbation du compte-rendu du 03 décembre 2018

Approuvé à l'unanimité.

2 - ETUDE ET ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN CONFORMITE DES TRAITEMENTS DE DONNEES AVEC LE REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, la constitution d'un groupement de commande ayant pour objet la mutualisation d'une mission d'accompagnement pour la mise en conformité du traitement de données avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

Ce groupement permettra d'obtenir de la part du candidat sélectionné les meilleures conditions financières et commerciales pour l'exécution des prestations demandées d'une part, et la mutualisation des commandes d'autre part.

Le marché sera lancé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Les prestations seront passées sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, et seront décomposées en tranches:

- une tranche ferme d'une durée d'un an : diagnostic de la conformité des traitements de données avec le RGPD et accompagnement dans la mise en conformité, comprenant la mission externalisée de Délégué à la Protection des Données (DPD).

- une tranche optionnelle d'une durée d'un an : Poursuite de l'accompagnement dans la mise en conformité et mission externalisée de DPD.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné sera nommée coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, pour mission de procéder à la consultation des entreprises, à la signature et notification du contrat, ainsi qu'à la notification de l'ensemble des bons de commande au prestataire retenu.

Chaque membre du groupement de commande s'acquittera directement auprès du prestataire, des factures relatives aux prestations réalisées pour son propre compte.

La convention constitutive du groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Au vu de cet exposé, le Conseil municipal :

Approuve la constitution du groupement de commande relatif à la mission d'étude et d'accompagnement des collectivités dans la mise en conformité du traitement de leurs données avec le RGPD, avec la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, comme coordonnateur, autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ; et autorise le maire à signer tous autres documents afférents.

3 – Délibération décidant la modification du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation du PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-48

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/07/2015.approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 153-36 du code de l'urbanisme indique que, sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque la commune décide de modifier le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation.

Monsieur le Maire expose que la modification du Plan Local d'Urbanisme est rendue nécessaire en raison du projet d'aménagement de lotissements sur la zone 1 AU du hameau de La Frette. En effet la commune n'étant pas en mesure de réaliser la voirie il convient de supprimer l'emplacement réservé n°7 et de supprimer le périmètre de pré localisation n° 6. Le règlement graphique du PLU, ainsi que la liste des emplacements réservés et des périmètres de pré localisation devra être corrigée, l'OAP du cœur de hameau de La Frette sera modifiée quant aux conditions d'ouverture à l'urbanisme de la zone 1 AU.

Monsieur le Maire indique que le projet de modification sera envoyé pour avis aux personnes publiques associées et fera l'objet d'une mise à disposition du public avant son approbation par le conseil.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre décide de modifier les éléments suivant du règlement –supprimer l'emplacement réservé n° 7, supprimer le périmètre de pré localisation n° 6, et modifier les conditions d'ouverture à l'urbanisation de la zone 1 AU dans les OAP et le règlement pour permettre une opération d'aménagement d'ensemble.

4 – Règlementation de la circulation sur les chemins communaux

Après discussion il est décidé l'interdiction des véhicules à moteur sur les chemins dans les bois, sauf professionnels et propriétaires riverains pour l'exploitation de leurs parcelles.

Sont concernés : Les chemin de Valencey, La Combe, Le Déchapou, Vorouilles, Revousset et Grand Vent. Un arrêté du maire en ce sens sera pris.

5 – Questions diverses

➤ Dossier « compteurs Linky » : recours gracieux pour retrait de l'arrêté.

La décision de retrait par la commune a été reportée à un prochain conseil.

➤ Téléalarme : une convention a été signée. Pas de changement sur le mode de fonctionnement de ce service.

➤ Budget les crédits en dépenses d'investissement sont reportés :

Opération 73	voirie	165 894.76
Opération 87	travaux de bâtiments	3 676.00
Opération 88	acquisition de matériel	15 153.44
Opération 89	acquisition de terrain	6 000.00
Opération 93	déplacements doux	189 433.00
Opération 96	accessibilité	1 364.39
Opération 97	ENS de Valencey	8 696.10
Opération 99	cimetière	4 000.00

En marge du grand débat national, une réunion publique pour que chacun puisse s'exprimer sur les thèmes d'actualité se déroulera le 09 mars à la mairie de 9h30 à 12h00.

Ancienne école : après l'abandon du projet par Semcoda, un courrier sera adressé à divers organismes pour voir s'ils sont intéressés par une opération sur ce site.

Un courrier exposant la situation sera envoyé au préfet, à la députée et aux présidents de la communauté de communes et du conseil départemental.

Demandes de subventions : nous avons déjà reçu quelques demandes, elles seront votées en même temps que le budget. M-A. Massot-Pellet sollicite le versement d'une subvention aux sapeurs-pompiers en dédommagement de la formation pour l'utilisation du défibrillateur (une séance a déjà eu lieu, et une autre sera programmée prochainement).

Endommagement d'une porte de l'école lors de débroussaillage par une personne d'Osez. Un contact a été pris avec notre assureur.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est proposé :

- O. Gonnellaz

.La rencontre des St-Sorlin aura lieu les 30-31 août et 1^{er} septembre à St Sorlin de Conac en Charentes.

Le calendrier des fêtes pour 2019 est en cours d'élaboration.

Jeudi les enfants seront 35 à la restauration scolaire.

- M-A. Massot-Pellet

Les travaux sur le chemin de la croix ont commencé.

SICTOM : à titre expérimental un conteneur spécial pour les cartons sera posé dans notre commune.

- M. Cottaz

Conseil en économie d'énergie : la visite des bâtiments par un technicien du SEDI a eu lieu. On peut encore faire des économies à la mairie. A l'école il fait très chaud l'été.

Travaux SI Eaux Dolomieu-Montcarra, route de Dolomieu : les riverains non raccordés devront se raccorder au réseau d'assainissement. Coût du raccordement 2500 €.

- J Cuisnier

Réunion de l'ENS le 22 janvier en mairie, plan de gestion. Une réflexion sera faite sur l'élargissement de ce site sur la commune de Dolomieu.

- F. Faës

Le recensement de la population a débuté le 17 janvier, avec 2 agents recenseur.

Elle a assisté, avec O. Gonnellaz, à une réunion de l'association des petites bouches. En raison du grand nombre d'enfants, un test sera fait un jour de grande affluence avec un double service, mais cela pose le problème de la surveillance. A terme il faudra étudier ce sujet.

Prochaines réunions du conseil municipal : 04 mars, 08 avril, 13 mai, 17 juin et 15 juillet 2019.

Elections européennes : 26 mai 2019.

Il n'y a pas eu de questions complémentaires et la séance a été levée à 23h40.